



☎ 04.92.44.23.93

✉ reallon.mairie@wanadoo.fr

COMpte-REndu DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE ORDINAIRE DU 04 JANVIER 2022

Étaient présents : DE CRESSAC DE SOLEUVRE Guillaume, GOURLAIN Marine, MARSEILLE Rémi, MARSEILLE Sylvain, MOGNETTI Félix, MONTABONE Michel, OLLIEU Catherine, PEYRON Léa, PEYRON Loïc, ROUX-SIBILON Jean-Marc et SOULIÉ Luc.

Secrétaire de séance : DE CRESSAC DE SOLEUVRE Guillaume.

Le Conseil Municipal s'est réuni le mardi 4 janvier 2022 à 18 h 30 en séance ordinaire, à la Mairie de Réallon suite à la convocation du 24 décembre 2021 qui lui a été adressé par Monsieur Michel MONTABONE, Maire.

Monsieur le Maire ouvre la séance, le quorum étant atteint, il donne lecture du compte-rendu du conseil municipal du 06 décembre 2021. Le compte-rendu est approuvé par l'ensemble des membres présents.

L'ordre du jour est ensuite abordé.

Madame Catherine OLLIEU, employée des Remontées Mécaniques en tant que saisonnière, ne participe pas au vote pour ce qui concerne la Régie des Remontées Mécaniques.

I – REMONTEES MECANIQUES

Budget des Remontées Mécaniques – Acquisition d'un engin de damage :

- **Décision modificative.**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts à certains chapitres, pour l'exercice 2021, étant insuffisants, il est nécessaire d'effectuer les réajustements budgétaires suivants :

Section de fonctionnement :

Chapitres	Comptes	Intitulés	Dépenses	Recettes
011	6064	Fournitures administratives	-1 600,00 €	
011	6068	Autres matières et fournitures	-2 900,00€	
011	611	Sous-traitance générale	-500,00€	
011	61521	Bâtiments publics	-3 000,00€	
011	6226	Honoraires	-2 000,00€	

Chapitres	Comptes	Intitulés	Dépenses	Recettes
011	6228	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires - Divers	-3 200,00€	
011	6238	Publicité, publications, relations publiques - Divers	-1 700,00€	
012	6411	Salaires, appointements, commission de base	+ 8 500,00 €	
012	6451	Cotisations à l'URSSAF	+ 5 400,00 €	
012	6453	Cotisations aux caisses de retraite	+ 500,00 €	
012	6454	Cotisations Pôle Emploi	+500,00 €	

Section d'investissement :

Chapitres	Comptes	Intitulés	Dépenses	Recettes
16	1641	Emprunt en euros		288 000,00€
16	1641	Emprunt en euros	108 000,00€	
13	1312	Subvention d'investissement - Région		-180000,00 €

Le Conseil Municipal approuve les autorisations spéciales indiquées ci-dessus.

- **Réalisation d'un emprunt de 180 000 euros.**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'acquisition d'un engin de damage est prévue au budget prévisionnel pour un montant de 360 000 euros. Par décision modificative en date de ce jour, un emprunt à hauteur de 180 000 euros est prévu au budget afin de couvrir une partie de cet autofinancement.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal, qu'après consultation, le Crédit Agricole Alpes Provence a présenté l'offre la plus intéressante économiquement à savoir :

Objet : Acquisition d'un engin de damage

Montant du capital emprunté : 180 000 euros

Durée de l'amortissement : 10 ans

Taux d'intérêt : 0.69%

Frais de dossier : 0.15% flat soit 270 euros

Profil amortissement : Echéances constantes

Périodicité retenue : annuelle

Remboursement anticipé : possible moyennant le versement d'une indemnité de 2 mois d'intérêts assortis d'une indemnité actuarielle.

Le Conseil Municipal décide de contracter un emprunt de 180 000 euros à taux fixe, échéances constantes, et périodicité annuelle auprès de la Caisse Régionale du Crédit Agricole Provence selon les caractéristiques suivantes :

- Objet : Acquisition d'un engin de damage
- Montant du capital emprunté : 180 000 euros
- Durée de l'amortissement : 10 ans
- Taux d'intérêt : 0.69%
- Frais de dossier : 0.15% flat soit 270 euros
- Profil amortissement : Echéances constantes
- Périodicité retenue : annuelle
- Remboursement anticipé : possible moyennant le versement d'une indemnité de 2 mois d'intérêts assortis d'une indemnité actuarielle.

Il décide que les fonds seront destinés à financer l'autofinancement de l'acquisition d'un engin de damage.

- **Réalisation d'un Crédit Relais Subventions destiné au préfinancement de subventions.**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'acquisition d'un engin de damage est prévue au budget prévisionnel.

Afin de réaliser cette opération des aides financières ont été acquises auprès de la Région, à hauteur de 30%, soit 108 000 euros.

Considérant la capacité limitée de trésorerie de la Régie Remontées Mécaniques, et au vu de l'acquisition projetée, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de recourir à un prêt relais, à hauteur de 108.000 €, afin de pouvoir procéder au paiement des dépenses afférentes, étant entendu qu'il sera mis fin à ce prêt relais dès réception des subventions.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de contracter auprès de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Alpes Provence un Crédit Relais Subventions d'un montant total de 108.000 € pour une durée maximale de 2 ans au taux de 0,69 % avec un paiement annuel des intérêts.

Le Conseil Municipal décide de contracter un Crédit Relais auprès de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Alpes Provence d'un montant total de 108.000 € dont les caractéristiques sont les suivantes :

Objet du financement : Attente versement subventions Région
Durée totale : 24 mois
Garantie : Cession de créance Dailly notifiée
Taux fixe (base 30/360) : 0,69 %
Montant des intérêts annuels : 745.20 €

- **Dédommagement financier – Remboursement de frais de nettoyage de tenues.**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que les conditions climatiques de début de saison ont entraîné des coulures de graisses sur les sièges des télésièges de la station de Réallon. Plusieurs clients ont taché leurs tenues de ski et aimeraient se voir dédommager des frais de nettoyage engendrés par ces tâches de graisse.

Afin de satisfaire la clientèle de la station de ski, Monsieur le Maire propose de procéder au remboursement de ces frais de nettoyage sous certaines conditions.

Le remboursement de 25 euros maximum par tenue tâchée ne se fera que sur présentation de la tenue tâchée puis d'une facture acquittée de nettoyage.

Le Conseil Municipal décide de prendre en charge, à titre exceptionnel, le remboursement des frais de nettoyage de tenue dans les conditions définies ci-dessus et autorise Monsieur le Maire à procéder à ces prises en charge.

II – QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le processus d'élaboration de la première charte forestière de territoire touche à sa fin. Un programme de 11 actions à réaliser sur la période 2022 – 2026 a été présenté. Le Conseil Municipal indique à Monsieur le Maire son intention de signer la charte forestière le 25 mars prochain.

La séance est levée à 20 h 27.

Fait à Réallon, le 05 janvier 2022.

**Le Maire,
Michel MONTABONE**

